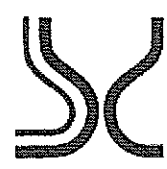


06-48

Persönliche Kopie
Copie personnelle

Institut fédéral pour la propriété intellectuelle
Division Droit & International
à l'att. de Monsieur Felix Addor, Directeur suppléant
Stauffacherstrasse 65
3003 Berne

Institut für Geistiges Eigentum			
E 28. MRZ. 2008			
Reg. Nr. 501			
z. Erl.	Vis	z. K.	Bern.
		Add	
		Ha	
		Jzo	



Berne, le 26 mars 2008

Prise de position

Concernant la révision de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM) ainsi que de la Loi fédérale pour la protection des armoiries de la Suisse et autres signes publics (LPASP)

Monsieur le Directeur suppléant,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous exprimer dans le cadre de la révision des deux lois susmentionnées.

Dans les secteurs du vin et des spiritueux la législation définissant les notions « d'origine » et de « provenance » est aujourd'hui déjà très claire.

Pour le vin la Confédération définit le cadre général par le biais de la législation agricole (Loi sur l'agriculture, ordonnance sur le vin) et réglemente les détails dans la législation alimentaire (ordonnance sur les boissons alcoolisées). Les cantons, quant à eux, légifèrent sur tout ce qui concerne l'origine (AOC) des vins issus de leur territoire.


Pour les spiritueux la législation alimentaire, qui doit être compatible avec les dispositions européennes, définit clairement les règles à observer pour les différents types de boissons spiritueuses. La provenance des matières premières doit figurer sur l'étiquette et lève les derniers doutes à ce sujet.

Autant les vins que les spiritueux sont en outre au bénéfice d'un registre des appellations d'origine tenu par l'Office fédéral de l'agriculture.

Nous saluons le nouvel article 22b du P-LPM, instituant une marque de garantie et marque collective portant sur une appellation viticole.

Nous saluons également la « légalisation » de la croix suisse pour les produits suisses. Cet emblème est en effet largement utilisé sur des étiquettes de vins et de spiritueux suisses.

Avec nos meilleures salutations


Ernest Dällenbach

26. März 2008